



Conseil de sécurité

General issues relating to sanctions Adoption

New York, 19 juillet 2024

Déclaration après le vote

Lue par Pascale Baeriswyl, Représentante permanente de la Suisse

Merci, Monsieur le Président,

Le système des sanctions est le plus puissant instrument non-militaire de la Charte pour amener des individus ou des entités, comme des parties à un conflit, à respecter le droit international. Il est ainsi précieux, mais doit toujours être utilisé avec précaution et en respectant l'état de droit.

C'est pourquoi la Suisse - avec ses partenaires du Groupe des Etats Like-Minded sur les sanctions ciblées de l'ONU - s'engage depuis près de vingt ans - au sein et en dehors de ce Conseil - pour améliorer les procédures d'inscription et de radiation. Le Bureau du médiateur pour le régime de sanctions 1267 est un succès car il offre les garanties de procédure nécessaires et renforce ainsi l'efficacité des sanctions. Nous estimons qu'il s'agit là d'un mécanisme indépendant modèle. Le renforcement du Point Focal auquel nous sommes parvenus unanimement aujourd'hui est toutefois un grand pas dans la bonne direction.

Nous remercions donc sincèrement les Etats-Unis et Malte pour leurs efforts dans la facilitation de cette résolution et reconnaissons l'engagement de tous membres de ce Conseil. La Suisse a voté en faveur de la résolution et elle s'est activement engagée dans des discussions bilatérales avec certains Etats et pendant les négociations pour favoriser ce progrès.

Elle salue donc que nombre d'idées soient reflétées dans la résolution, notamment que le Point Focal devra collecter des informations, dialoguer avec le requérant, et soumettre un rapport complet au comité. Nous regrettons cependant que le comité ne devra pas se prononcer par défaut sur chaque demande de radiation. Toutefois, la solution actuelle, par laquelle un Etat doit suivre l'étape procédurale de recommander qu'une demande de radiation soit poursuivie, peut être viable, bien qu'elle doive encore faire ses preuves.

L'établissement d'un Groupe de travail informel pour traiter de questions transversales permettra de renforcer l'efficacité des sanctions et leur mise en œuvre. A cet égard, nous nous félicitons que les exemptions humanitaires fassent partie intégrante du mandat et que le Groupe de travail puisse être informé par la société civile et le secteur privé. Bien qu'il soit regrettable que la question des procédures équitables ne soit pas explicitement mentionnée dans le mandat, nous comprenons que son examen peut être abordé si un Etat en fait la demande.

La Suisse poursuivra son engagement avec les membres de ce Conseil et le Groupe des Etats Like-Minded sur les sanctions ciblées pour la mise en œuvre de la résolution et la recherche d'améliorations futures afin de garantir l'état de droit dans les sanctions onusiennes.

Je vous remercie.



Thank you, Mr. President,

Sanctions are the Charter's most powerful non-military instrument to promote respect for international law among individuals or entities, such as parties to a conflict. They are therefore invaluable but must always be used with care and respect the rule of law.

This is why Switzerland - together with its partners of the Group of Like-Minded States on UN Targeted Sanctions - has been seeking for nearly twenty years, within and outside the Council, to improve listing and delisting procedures. The Office of the Ombudsman for the 1267 sanctions regime is a success, as it offers the necessary procedural guarantees and thus strengthens the effectiveness of sanctions. We consider this independent review mechanism the ideal model. However, the strengthening of the Focal Point that we have unanimously achieved today is a great step in the right direction.

We therefore sincerely thank the United States and Malta for their efforts in facilitating this resolution and acknowledge the commitment of all the members of this Council. Switzerland voted in favor of the resolution and engaged actively bilaterally with some Member States as well as in the negotiations to foster progress.

Switzerland is pleased that a number of ideas are reflected in the resolution, notably that the Focal Point should collect information, enter into dialogue with the petitioner, and submit a comprehensive report to the committee. We regret, however, that the Committee will not have to decide by default on every delisting request. However, the current solution, whereby a State must undertake the procedural step of recommending that a delisting request proceeds, may be a viable one, albeit this will have to be proven in practice.

The establishment of an informal Working Group to discuss cross-cutting issues will help to enhance the effectiveness of sanctions and their implementation. In this respect, we welcome that humanitarian exemptions are an integral part of the mandate, and that the Working Group can be informed by civil society and the private sector. While it is regrettable that the issue of fair and clear procedures is not explicitly mentioned in the mandate, we understand that it can be addressed if a State so requests.

Switzerland will continue to engage with the members of this Council and the Like-Minded Group on targeted sanctions to implement the resolution and seek future improvements to safeguard the rule of law in UN sanctions.

Thank you.